



Menaces d'attentats contre des lycées normands: 15 mois de prison avec sursis

(), (AFP) -

Le tribunal pour enfants de Rouen a condamné jeudi un jeune homme à une peine de quinze mois de prison avec sursis à la suite de menaces d'attentats contre des établissements scolaires normands, a-t-on appris auprès du parquet de la ville.

Le mis en cause, âgé de 18 ans mais qui avait 17 ans au moment des faits, avait été placé en détention provisoire fin septembre dans l'attente du procès.

"Lors de l'audience du tribunal pour enfants ce jour, le parquet a requis une peine de deux ans d'emprisonnement, dont un an assorti d'un sursis probatoire", a indiqué à un correspondant de l'AFP le procureur de la République de Rouen Frédéric Teillet.

Le tribunal a finalement prononcé une peine légèrement en dessous des réquisitions, de 15 mois de prison avec sursis probatoire.

Les faits reprochés à ce lycéen "ont provoqué 24 évacuations" concernant seize établissements, soit un total de "19.613 personnes", mobilisant "161 policiers pour leur sécurisation et la levée de doute", avait indiqué le magistrat fin septembre au cours d'une conférence de presse.

Le jeune homme avait déjà été condamné à deux reprises au printemps notamment pour des faits d'appels téléphoniques malveillants, d'après la même source.

Afp le 12 oct. 23 à 19 36.